Nations Unies A/AC.109/2002/7

Assemblée générale

Distr. générale
9 avril 2002
Français
Original: anglais

Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux

Îles Caïmanes

Document de travail établi par le Secrétariat

Table des matières

Chapitre		*Paragraphes*	*Page*
I.	Généralités	1–3	2
II.	Constitution et lois	4–7	2
III.	Évolution politique	8–14	3
	A. Généralités	8–10	3
	B. Révision constitutionnelle	11–14	3
IV.	Situation économique	15–45	3
	A. Observations générales	15–18	3
	B. Budget	19–22	4
	C. Agriculture, élevage et pêche	23	5
	D. Tourisme	24–31	5
	E. Services financiers	32–38	6
	F. Transports et communications	39–44	7
	G. Système d'adduction d'eau, d'assainissement et équipement collectif	45	8
V.	Situation sociale	46–70	8
	A. Généralités	46–48	8
	B. Droits de l'homme	49–51	8
	C. Logement et construction	52–55	9

02-32302 (F) 230402 230402

	D. Secteur foncier	56	9
	E. Emploi	57–61	10
	F. Enseignement	62–65	10
	G. Santé publique	66–69	11
	H. Criminalité et sécurité publique	70	11
VI.	Environnement et ressources naturelles	71–74	11
VII.	Relations avec les organisations internationales	75–76	12
VIII.	Statut politique futur du territoire : position de la Puissance administrante	77–83	12
IX.	Examen par l'Assemblée générale	84	14

I. Généralités

1. Le territoire des îles Caïmanes[1] est situé à quelque 300 kilomètres à l'ouest de la Jamaïque et à peu près à la même distance de Cuba. Il comprend trois îles : la Grande Caïmane (76 kilomètres carrés), Caïmane Brac (15 kilomètres carrés) et la Petite Caïmane adjacente et en grande partie non aménagée (26 kilomètres carrés).

2. D'après les résultats officiels du recensement national d'octobre 1999, la population du territoire est estimée à 39 410 habitants, soit une augmentation de 55 % par rapport aux 25 355 résidents recensés en 1989. Les Caïmanais représentent environ 53 % de la population contre 67 % en 1989. En 10 ans, la population non caïmanaise a approximativement doublé, passant de 8 387 en 1989 à 18 529 en 1999. Environ 25 % de la population est d'origine africaine, 20 % d'origine européenne, le reste de la population étant métissé.

3. Lors du recensement, la population active occupée comptait 25 506 personnes, dont 10 629 étaient Caïmanaises. Le revenu annuel moyen par habitant était de 20 000 dollars. Les Caïmanais gagnaient, en moyenne, 31 751 dollars et les non-Caïmanais 29 735 dollars. Le salaire moyen des hommes était de 36 584 dollars et celui des femmes de 24 940 dollars[2].

II. Constitution et lois

4. Les îles Caïmanes sont un territoire non autonome (territoire d'outre mer) administré par le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord. La Constitution de 1954 a été révisée en 1972, 1992 et 1994. Aux termes de la Constitution, le Gouverneur, nommé pour quatre ans par le souverain britannique, est chargé des questions relatives aux affaires extérieures, à la défense, à la sécurité intérieure et à la fonction publique. Il est également Président du Conseil exécutif qui est composé de trois membres désignés par le Gouverneur, à savoir le Secrétaire général (dénommé jusqu'en 1992, Secrétaire administratif), le Secrétaire aux finances et le Procureur général, et cinq membres élus par l'Assemblée législative, et est responsable de la gestion courante du Gouvernement. Le Gouverneur attribue les portefeuilles ministériels aux élus du Conseil exécutif. L'Assemblée législative est composée de trois membres officiels désignés dans la Constitution et de 15 membres élus au suffrage universel pour une période de quatre ans. Depuis 1991, un Président est élu à la tête de l'Assemblée.

5. L'actuel Gouverneur des îles Caïmanes est Peter Smith. Il sera remplacé par M. Bruce Dinwiddy qui doit prendre son poste en mai 2002[3].

6. Le système juridique est fondé sur la *common law* britannique, sur certains textes de loi britanniques et sur la législation locale. La Grand Court a statut de Cour suprême, la Summary Court (tribunal d'instance) connaît des affaires pénales, civiles, relatives à la famille, et la Coroners' Court (mineurs et cas de mort violente ou suspecte). En appel, les décisions sont portées devant la Cour d'appel des îles Caïmanes et, en dernier ressort, devant le Privy Council à Londres. Dans le discours du trône qu'il a prononcé devant l'Assemblée législative en février 2002, le Gouverneur a annoncé la création prochaine d'un tribunal qui connaîtrait des infractions en matière de stupéfiants.

7. En mars 1999, le Gouvernement du Royaume-Uni a présenté un projet de loi sur les relations entre la Puissance administrante et les territoires d'outre-mer ainsi qu'une proposition intitulée « Partnership for progress and prosperity: Britain and the Overseas Territories » (Partenariat pour le progrès et la prospérité : la Grande-Bretagne et les territoires d'outre-mer) encore appelée le Livre blanc. Selon cette nouvelle loi, la citoyenneté britannique serait accordée aux citoyens des territoires, tandis que les territoires seraient tenus de modifier leurs lois locales, en particulier dans le domaine des droits de l'homme et de la régulation des services financiers, conformément aux normes internationales. Le projet de loi a été adopté par la Chambre des lords en 2001, après un examen en trois temps, tandis que la Chambre des communes en a achevé la troisième lecture en février 2002. Il est devenu exécutoire, par sanction royale, le 26 février 2002, sous le nom de *British Overseas Territories Act 2002* (loi sur les territoires britanniques d'outre-mer). Le 18 mars 2002, la baronne Amos a déclaré que le Gouvernement britannique prenait les mesures nécessaires pour appliquer les dispositions relatives à la citoyenneté à compter d'une date qui serait annoncée le 21 mai au plus tard[4].

III. Évolution politique

A. Généralités

8. Jusqu'à une date récente, il n'existait pas de parti politique officiel sur le territoire et les groupes ci-après agissaient en tant qu'organisations politiques : la National Team (Équipe nationale), la Democratic Alliance (Alliance démocratique) et la Team Cayman (Équipe caïmane). Les élections générales qui se sont déroulées le 8 mai 2000, et auxquelles un nombre record de 57 candidats, menant campagne séparément, se sont présentés, ont mis fin à huit années de domination de la vie politique par l'Équipe nationale qui a perdu six des neuf sièges qu'elle détenait à l'Assemblée législative. La nouvelle assemblée a élu Kurt Tibbetts, de l'Alliance démocratique, au poste de chef du gouvernement.

9. Le 5 novembre 2001, une majorité des membres de l'Assemblée législative s'est constituée en parti politique – le Parti démocratique uni. Trois jours après, le Conseil législatif, par un vote de neuf à cinq (avec une abstention), a adopté une motion de censure à l'encontre de Kurt Tibbetts, mettant ainsi fin à ses fonctions de chef du Conseil exécutif. Le poste de chef du gouvernement a alors été confié à l'ancien Ministre du tourisme, M. McKeeva Bush, du Parti démocratique uni. À la suite de ces événements, des pressions politiques se sont exercées en faveur d'élections anticipées, notamment au sein du groupe des « Concerned Caymanians » (les Caïmanais inquiets). Toutefois, le nouveau chef du Gouvernement a déclaré qu'il n'y aurait pas d'élections avant celles qui étaient prévues novembre 2004[5].

10. Selon Oxford Analytica, les événements de novembre 2001 sont imputables aux problèmes économiques du territoire, qui s'étaient accumulés au cours de l'année précédente et sont devenus manifestes à la suite des attaques terroristes perpétrées le 11 septembre aux États-Unis. La baisse du tourisme a exacerbé le ralentissement économique, et rendu la modernisation politique plus pressante en mettant en lumière l'étroitesse de la base économique du territoire. Il incombe au nouveau gouvernement d'entreprendre une restructuration du système afin de préserver les avantages économiques de l'île (voir également le chapitre IV ci-après)[6].

B. Révision constitutionnelle

11. En juin 2001, le Gouverneur a créé une Commission de révision de la Constitution, qui comprend trois membres. La Commission a organisé une série de réunions publiques afin que les Caïmanais puissent indiquer les modifications qu'ils souhaitaient voir adoptées dans la nouvelle Constitution. Pour faciliter le processus de révision constitutionnelle, une liste de 18 points relatifs à la modernisation constitutionnelle a été présentée au public. Elle indique les normes que le territoire devrait chercher à appliquer, les engagements qu'il devrait s'efforcer d'honorer et les attentes du Gouvernement du Royaume-Uni dans les domaines clefs de la modernisation[7].

12. Au cours de la période considérée, la révision de la Constitution et les réunions publiques organisées par la Commission de révision de la Constitution ont fait l'objet de nombreux débats dans la presse du territoire. Selon les articles publiés, la population est généralement d'avis qu'une révision de la Constitution est nécessaire. La population est également largement favorable à l'inclusion d'une Déclaration des droits de l'homme dans la Constitution, ainsi qu'à une modification du système électoral en vertu du principe « à chacun une voix »[8].

13. Une autre des grandes questions débattues lors des réunions publiques était celle de savoir s'il fallait remplacer l'actuel système de gouvernement dirigé par un gouverneur par un gouvernement dirigé par un ministre principal; les qualifications requises des candidats désirant se présenter aux élections à l'Assemblée législative; et la question de l'introduction d'un système de partis et de circonscriptions à plusieurs candidats.

14. Le rapport de la Commission sera présenté au Gouverneur en 2002. Toute modification de la Constitution devra être approuvée par le Gouverneur, les autorités britanniques et par un vote de l'Assemblée législative du territoire[9].

IV. Situation économique

A. Observations générales

15. Les îles Caïmanes ont l'un des niveaux de vie les plus élevés des Caraïbes. L'économie repose sur le

tourisme et sur le statut de centre financier international offshore des îles Caïmanes depuis 1966. les principales sources de recettes de l'État sont les droits prélevés sur les importations et les timbres et les redevances payées par les sociétés, les banques et les compagnies fiduciaires. Il n'y a pas d'impôt sur le revenu ou sur les sociétés ni d'impôt indirect. Bien que les importations soient 100 fois plus élevées que les exportations, ce déséquilibre commercial manifeste est plus que compensé par les recettes invisibles tirées de l'industrie touristique et du secteur financier.

16. Le ralentissement de l'économie mondiale et principalement celui de l'économie américaine ont affecté l'économie du territoire. Cependant, le nouveau Gouvernement constitué en novembre 2001 s'est engagé à adopter des mesures pour moderniser la structure économique du territoire et maintenir un niveau d'activité économique élevé en dépit d'un recul temporaire. En particulier, le Gouvernement a indiqué qu'il n'introduirait pas d'impôts sur le revenu ou d'autres formes d'imposition directe[10] et maintiendrait la valeur de la monnaie locale. (La monnaie des îles Caïmanes est le dollar des îles Caïmanes (CI$). Le dollar des îles Caïmanes est ancré sur le dollar des États-Unis au taux fixe de 1 dollar des îles Caïmanes = 1,20 dollar des États-Unis)[11].

17. En septembre 2001, une nouvelle loi sur la gestion et les finances publiques (Public management and finance law) a été adoptée sur le territoire. Cette adoption marquait la première étape de la vaste initiative de gestion financière qui serait mise en oeuvre au cours des cinq années suivantes et qui avait pour principal objectif d'introduire un système de gestion axé sur les résultats aux îles Caïmanes. Cette initiative obligerait le Gouvernement à agir avec plus de transparence à tous les stades de la planification et de la gestion financières et améliorerait tant l'efficience que l'efficacité de l'action des pouvoirs publics.

18. Le Gouvernement qui est arrivé au pouvoir en novembre 2001 a déclaré qu'il était déterminé à accélérer la mise en oeuvre de l'initiative de gestion financière. À cet égard, il compte poursuivre et resserrer le partenariat entre le secteur public et le secteur privé en matière de services publics et privatiser totalement certains d'entre eux. Ces mesures pourraient concerner les services actuellement fournis par Radio Cayman et par le Département des automobiles et de l'équipement, ainsi que les services de collecte des déchets et de recouvrement des créances[12].

B. Budget

19. Dans son discours de présentation du budget 2002, le Secrétaire aux finances a indiqué que la croissance des îles Caïmanes s'était considérablement ralentie en 2001. À la fin de l'année, le taux de croissance était estimé à 1,5 %, alors que l'on s'attendait auparavant à un taux de 3 %. Parmi les principales raisons de ce ralentissement, le Secrétaire a cité la faible croissance de l'économie des États-Unis et l'incidence négative des attaques terroristes du 11 septembre, en particulier sur le secteur du tourisme. En 2002, la tendance au ralentissement de la croissance économique devrait se poursuivre et l'on s'attendait à un taux de croissance de 1,1 %[13].

20. Selon le Secrétaire aux finances, les recettes ordinaires attendues pour l'année budgétaire 2001 s'établissent à 283,2 millions de dollars, contre 311,3 millions de dollars pour le budget 2001, soit une baisse de 28,1 millions de dollars. Les recettes ordinaires prévues devraient excéder les prévisions budgétaires pour 2001 en ce qui concerne les postes suivants : essence et diesel (1,6 million de dollars), licences des opérateurs du câble et des télécommunications (1 million de dollars) et les droits relatifs au permis de travail (1,1 million de dollars). Les recettes ordinaires attendues seront inférieures aux prévisions budgétaires pour 2001 en ce qui concerne les principaux postes suivants : véhicules automobiles (1,6 million de dollars), autres droits à l'importation (13 millions de dollars), droits de timbre sur les transferts fonciers (2,8 millions de dollars), autres droits de timbre, (3,6 millions de dollars), taxe d'hébergement touristique (1,4 million de dollars) et droits payés par les sociétés (2,7 millions de dollars).

21. Selon les prévisions, les dépenses ordinaires devraient atteindre 314,3 millions de dollars, soit un montant inférieur de 13 millions de dollars au budget modifié de 2001 (327,3 millions de dollars), les dépenses du Fonds d'équipement seraient de 23,5 millions de dollars, contre 28,2 millions de dollars dans le budget modifié de 2001. Les recettes ci-après sont prévues : Fonds environnemental – 3,4 millions de dollars contre 3,6 millions de dollars dans le budget 2001; Fonds de développement des infrastructures – 1,4 million de dollars contre 2,9 millions de dollars

dans le budget 2001; et Fonds de développement routier, 400 000 dollars, soit un montant égal au montant inscrit au budget 2001.

22. Selon les prévisions, le déficit budgétaire net cumulé serait de 15,1 millions de dollars, soit un déficit net de 4,9 millions de dollars de l'année 2001 et de 10,2 millions de dollars de l'année 2000. Devant cette situation, le Secrétaire aux finances a proposé de réduire certaines dépenses et d'accroître les recettes de façon à avoir en 2000 un budget équilibré de 342,9 millions de dollars, avec un excédent de 15,4 millions de dollars. Le Gouvernement a l'intention d'emprunter 8,8 millions de dollars, soit un montant considérablement inférieur aux 55,5 millions de dollars empruntés en 2001. En 2002, l'accroissement des recettes publiques prévues serait au total de 54,9 millions de dollars.

C. Agriculture, élevage et pêche

23. La production agricole, limitée en raison d'un sol peu fertile, d'une faible pluviométrie et de coûts de main-d'oeuvre élevés, a pratiquement doublé au cours des cinq/six dernières années, 10 grandes exploitations couvrant maintenant une superficie supérieure à 40 hectares. Les principaux produits agricoles sont la banane, la tomate, la laitue, le miel, la mangue, les agrumes, différents légumes et la noix de coco. Selon les informations fournies par la Puissance administrante, la valeur de la production agricole intérieure était de 1,8 million de dollars en 2000, soit une augmentation de 13,4 % par rapport à l'année 1999. Les plus fortes augmentations concernaient la production de viande et de bétail (26 %), de jus de fruit ou de légume (18 %) et de fruit (11 %).

D. Tourisme

24. Le tourisme est la principale activité économique des îles Caïmanes : il contribue pour 70 % au produit intérieur brut et pour 75 % aux recettes en devises.

25. Comme cela a été indiqué dans le précédent document de travail (voir A/AC.109/2001/15, par. 30), il est apparu que les chiffres relatifs au nombre de touristes se rendant chaque année aux îles Caïmanes avaient été calculés de façon erronée depuis 1994. En janvier 2002, le chef du Gouvernement (agissant également en tant que Ministre du tourisme) a révélé que les problèmes étaient imputables à une série d'erreurs faites au cours des années par les départements de l'informatique, de l'immigration, des statistiques et du tourisme et qu'il ne serait peut-être pas possible de calculer à nouveau l'ensemble de ces chiffres pour la période de 1994-2000[14].

26. Les chiffres relatifs aux arrivées de touristes au cours du premier semestre 2001, soit 197 094, sont en augmentation de 2,4 % par rapport à la même période de 2000 (192 409 arrivées). Étant donné que 80 % des touristes viennent des États-Unis, les attaques terroristes du 11 septembre, entraînant de nombreuses annulations, ont fortement affecté l'activité touristique. En septembre, le taux d'occupation des hôtels est descendu à 10 %. Selon le chef du Gouvernement, les six semaines qui ont suivi les attaques ont été « les plus catastrophiques » de l'histoire récente des voyages et du tourisme. De ce fait, le taux d'occupation des hôtels au cours des trois premiers trimestres de l'année 2001 s'est établi à 58,7 %, contre 64,6 % en 2000. Dans le même temps, le nombre de touristes débarquant de navires de croisière a atteint 627 251 à la fin du mois de septembre 2001, soit une augmentation de 7,7 % par rapport à la même période de l'année 2000 (582 182).

27. Les pouvoirs publics ont poursuivi l'action entreprise pour améliorer les résultats du secteur du tourisme. Le discours de présentation du budget de 2002 décrivait plusieurs initiatives parmi lesquelles une campagne de publicité télévisée d'un million de dollars, lancée dans huit villes des États-Unis et du Canada; 72 escales supplémentaires de navires de croisière qui devraient amener 365 000 visiteurs supplémentaires; la promotion du tourisme sur l'île; ainsi qu'un programme de formation du personnel du Service des douanes et de l'immigration qui est directement en contact avec le public[15].

28. L'augmentation du nombre de touristes en croisière a mis en lumière l'encombrement des équipements portuaires. Les compagnies maritimes s'étant plaintes, la responsabilité de l'établissement des horaires d'arrivée des navires de croisière a été transférée du Département du tourisme à l'autorité portuaire. L'autorité portuaire a conclu qu'à certaines dates, le nombre de passagers serait de loin supérieur à la capacité du port et des autres services de Georgetown et a donc jugé nécessaire de modifier les horaires des escales afin de remédier à cette situation, au moins temporairement. Pour le long terme, l'autorité

portuaire achève actuellement les plans d'expansion du port[16].

29. Parmi les autres améliorations proposées par le Gouvernement figure une modification des lois sur les débits de boissons, les dancings et la diffusion de musique (Liquor Licensing and Music and Dancing Laws) qui permettrait de prolonger la durée de ces activités au bénéfice des touristes. Actuellement, ces lois obligent les night-clubs et les bars à fermer à 23 h 45 pendant la semaine et à 0 h 45 pendant les week-ends, et exigent que les clients respectent certaines règles vestimentaires[17].

30. Selon le Gouverneur, un bureau des investissements devrait être établi au milieu de l'année 2002 afin de promouvoir le tourisme et les services financiers des îles Caïmanes et d'offrir un guichet unique à tous ceux qui souhaitent investir sur le territoire. À cette fin, des bureaux du tourisme et de l'investissement des îles Caïmanes devraient être établis à Londres et à New York en novembre 2002 au plus tard.

31. La construction d'un ensemble d'hôtels et d'appartements en pluripropriété de la société Ritz-Carlton, dont le coût est de 350 millions de dollars, et qui est financé par un prêt de 105 millions de dollars de la Royal Bank of Scotland, est en cours. La première phase, qui comprend la construction d'un hôtel de 366 chambres, de 71 résidences en pluripropriété et d'un terrain de golf devrait être achevée en 2003. La seconde phase, qui se terminerait en 2005, comprendra la construction de 300 villas et de 12 résidences plus importantes[18].

E. Services financiers

32. Les îles Caïmanes demeurent l'un des principaux centres financiers internationaux, 48 des plus importantes banques mondiales y détiennent des licences d'exploitation. Le secteur bancaire emploie plus d'un dixième de la population active et contribue pour 15,5 % au PIB. En septembre 2001, on comptait 548 banques et sociétés fiduciaires sous licence (contre 569 en septembre 2000), 564 compagnies d'assurance captives (545 en 2000) et 3 476 fonds communs de placement enregistrés (2 900 en 2000). Au cours des trois premiers trimestres de 2001, 6 680 nouvelles sociétés ont été enregistrées, contre 9 963 au cours de la même période de l'année 2000[19]. Le territoire est la seconde juridiction offshore en ce qui concerne le nombre de fonds communs de placement. En 2000, 3 014 fonds communs de placement étaient enregistrés, dont les actifs dépassaient 250 milliards de dollars. La Bourse des îles Caïmanes, qui a commencé à fonctionner en 1997, est l'une de celles dont les activités progressent le plus rapidement dans le monde. En juin 2001, 400 titres y étaient cotés, soit une capitalisation boursière de 36 milliards de dollars des États-Unis, dont 75 % étaient des fonds communs de placement[20].

33. L'Autorité monétaire, créée en 1997, supervise le secteur financier. Selon le Secrétaire aux finances, le Gouvernement se propose de présenter en 2002 une loi qui établira l'indépendance de l'Autorité monétaire quant à ses activités de supervision et de régulation des services financiers. L'Autorité sera chargée d'assurer que la réglementation appliquée sur le territoire soit à la fois conforme aux normes internationales reconnues et adaptée à la conduite des affaires.

34. Ainsi qu'il en a été fait état dans un précédent document de travail (voir A/AC.109/2001/15, par. 34 à 41), les îles Caïmanes figurent sur la liste des pays et juridictions dont les pratiques financières encouragent l'évasion fiscale et le blanchiment de l'argent, établie par l'Organisation de la coopération et du développement économiques (OCDE). Le Gouvernement des îles Caïmanes a déployé de nombreux efforts pour améliorer sa législation et conserver son statut de principal centre financier international ainsi que sa bonne réputation dans le monde des affaires.

35. En juin 2001, les îles Caïmanes ont été retirées de la liste des pays non coopératifs après une visite du Groupe d'action financière sur le blanchiment des capitaux (GAFI). Le Groupe s'est rendu sur le territoire en avril 2001 et a indiqué dans son rapport que, selon l'évaluation, les îles Caïmanes appliquaient les 25 critères retenus pour l'évaluation. Le GAFI a félicité les îles Caïmanes en indiquant qu'elles avaient pris des mesures concrètes pour opérer des réformes juridiques et avaient réalisé des progrès significatifs dans la mise en place de dispositifs de lutte contre le blanchiment de l'argent[21]. À la suite de l'examen du GAFI, le Gouvernement a créé deux organes, d'une part, le Comité des notes relatives à la lutte contre le blanchiment de l'argent de l'Autorité monétaire, dans lequel le secteur privé est largement représenté, et le Comité des notes interprétatives (du GAFI) relatives à

la lutte contre le blanchiment de capitaux, présidé par le Procureur général et composé des principaux représentants de l'État. Ces organes veilleront à ce que le cadre de mesures contre le blanchiment de l'argent soit continuellement adapté et réagisse à l'évolution de la situation locale et internationale.

36. Selon le Secrétaire aux finances, les initiatives de l'OCDE, de l'Union européenne et du GAFI en matière de pratiques fiscales dommageables et de blanchiment de l'argent devraient perdurer. Le Gouvernement a l'intention d'assurer que les îles Caïmanes prennent les mesures nécessaires pour se conformer aux critères fixés dans le cadre de ces initiatives et maintenir les conclusions favorables des conseils Klynveld, Peat, Marwick et Goerdeler (KPMG) d'octobre 2000 et le statut de pays coopératif du GAFI conféré en juin 2001.

37. Conformément à l'engagement pris de mettre en commun les informations avec les autres pays, le 27 novembre 2001, le Gouvernement des îles Caïmanes a signé un accord d'échange de renseignements fiscaux avec les États-Unis. L'accord n'a pas d'effet rétroactif. Le territoire dispose de deux ans pour élaborer la législation nécessaire. La législation relative à l'évasion fiscale criminelle s'appliquera à compter de janvier 2004 et la législation applicable aux affaires civiles et administratives à compter de janvier 2006. La définition de l'évasion fiscale criminelle et les normes applicables en matière de demandes de renseignements sont actuellement en cours d'élaboration.

38. À la suite des attaques terroristes du 11 septembre, le Gouvernement des îles Caïmanes s'est déclaré prêt à participer à l'enquête relative aux ressources financières des terroristes et à geler les comptes des personnes physiques ou morales ayant des liens avec les terroristes. En février 2002, le Gouvernement a annoncé qu'il était prêt à coopérer avec le Gouvernement des États-Unis à l'enquête sur la faillite de la société Enron. Selon les rapports, 692, sur les 800 filiales offshore et plus utilisées par Enron, se trouvaient aux îles Caïmanes[22].

F. Transports et communications

39. Le développement du territoire en tant que centre d'affaires international exige des services de télécommunications et des services publics modernes et fiables. Actuellement, la société multinationale Cable and Wireless détient une licence exclusive d'exploitation des télécommunications par le biais de sa filiale locale Cable and Wireless (Cayman Islands) Ltd. Le Gouvernement du territoire a l'intention de prendre des mesures pour libéraliser le secteur des télécommunications à compter de l'année 2002. Le Gouvernement espère que l'ouverture du marché local à de nouvelles sociétés aura pour effet d'abaisser les prix des services d'information et de communication, ce qui, entre autres mesures, stimulera l'expansion et la compétitivité du secteur du commerce électronique. Selon le Secrétaire aux finances, une nouvelle loi sur l'information et les communications, qui remplacera les lois existantes sur la radio, la télévision et le téléphone, sera présentée à l'Assemblée législative tandis qu'une nouvelle Autorité des technologies de l'information et des communications sera établie au début de l'année 2002[23].

40. Des liaisons aériennes internationales relient la Grande Caïmane et les États-Unis, le Canada, l'Europe, la Jamaïque, le Honduras et Cuba. De grandes compagnies aériennes américaines et britanniques assurent des liaisons régulières à destination et en provenance des îles Caïmanes. Des compagnies locales et des vols charter assurent la liaison entre les îles. Au cours de la période considérée, un projet de rénovation de l'aéroport de Caïmane Brac a été achevé. La piste, l'aire de trafic et les aires de stationnement ont reçu une nouvelle couche d'enduit. Sur la piste, un nouvel éclairage a été installé et les problèmes d'inondation ont été résolus grâce à l'installation d'un système de drainage. Le Ministre du tourisme considère que ces rénovations constituent un progrès considérable sur la voie de l'établissement des services aériens fiables, indispensables au développement de l'île[24]. Selon le Gouverneur, un vaste programme d'amélioration de l'infrastructure de l'aéroport international Owen Roberts est en cours d'élaboration.

41. En 2001, le port de Georgetown (Grande Caïmane) a été le principal port d'accès des 965 706 touristes, passagers de croisière, qui se sont rendus sur l'île en 2001. Les îles Caïmanes sont desservies par des liaisons paquebot régulières et un certain nombre de cargos appartenant à des armateurs locaux ou battant pavillon caïmanais assurent le transport de marchandises entre les îles Caïmanes, Miami, Tampa et la Jamaïque. Bien que l'on ne s'attende pas à une augmentation du tonnage transporté par cargo en 2002, du fait du ralentissement économique, le nombre de

passagers de croisière devrait atteindre des niveaux records[25].

42. À l'issue des élections de novembre 2000, le Ministre du tourisme, de l'environnement et des transports a demandé à l'autorité portuaire d'examiner le projet d'expansion du port de Georgetown. Selon le Gouverneur, les plans de modernisation des équipements de croisière sont en cours d'achèvement. La première phase des travaux, consistant en la construction d'un nouveau terminal, devrait démarrer au milieu de l'année 2002. La seconde phase des travaux comprendra la reconstruction des terminaux actuels.

43. Selon les informations communiquées par la Puissance administrante, au cours de l'année 2000, le nombre des immatriculations de navires a continué de progresser, portant le nombre total d'immatriculations à près de 1 400. Pour la troisième année consécutive, le tonnage de la navigation commerciale a progressé de plus de 30 %. Le nombre d'immatriculations de yachts continue d'augmenter, les îles Caïmanes restant ainsi à la première place mondiale pour le nombre d'immatriculations offshore de « superyachts ».

44. Selon le Gouverneur, le Service d'immatriculation des navires doit devenir un organe autonome. Au cours de l'année 2002, il est proposé de promulguer 40 nouveaux règlements en application de la Merchant Shipping Law (loi sur la marine marchande) et de la Merchant Shipping Marine Pollution Law (loi sur la pollution marine émise par les navires marchands), afin de mettre en oeuvre les nouvelles mesures adoptées dans le cadre des conventions maritimes internationales applicables dans les îles Caïmanes.

G. Système d'adduction d'eau, d'assainissement et équipement collectif

45. Le Département des travaux publics est responsable de l'entretien des infrastructures publiques et gouvernementales sur les trois îles. La Caribbean Utilisiez Compagni, société locale, est chargée, dans le cadre d'un accord de franchise avec le Gouvernement, de la production et de la distribution de l'électricité sur la Grande Caïmane, tandis que la Cayman Brac Power Compagni dessert les autres îles. L'entreprise d'État, Weser Autorisé Cayman, et l'entreprise privée Cayman Weser Compagni assurent l'approvisionnement en eau et les services d'assainissement nécessaires qui viennent compléter les puits et les citernes privées des résidents[26].

V. Situation sociale

A. Généralités

46. D'après la Puissance administrante, la législation et les mesures adoptées par le Gouvernement dans le domaine social ont pour but et pour effet de créer une société qui récompense les efforts de chacun tout en offrant une protection – souvent avec l'aide de bénévoles – aux personnes défavorisées.

47. Le Gouvernement vient en aide aux personnes âgées, aux handicapés, aux enfants et aux jeunes, aux malades mentaux, à celles et ceux qui ont des difficultés d'apprentissage, ainsi qu'aux familles dans le besoin. Sont notamment proposés des soins en institution, des centres de jour, une aide familiale à l'intention des invalides, d'autres services sociaux destinés aux jeunes et aux femmes des îles Caïmanes, ainsi que des programmes de prévention de la toxicomanie et de réinsertion. Le Département des services sociaux, qui est chargé de la protection de l'enfance s'occupe des services d'adoption et de placement dans des familles d'accueil et gère plusieurs foyers pour enfants.

48. De nombreuses associations philanthropiques apportent une aide bénévole pour faire face à divers problèmes sociaux. Beaucoup d'entre elles se consacrent à des causes précises, telles que la prévention de la toxicomanie et la réinsertion, la lutte contre le cancer et la prévention de la cruauté envers les animaux. Elles sont principalement financées par des dons émanant du Gouvernement, du secteur privé et de particuliers, et leur personnel est généralement constitué de bénévoles[27].

B. Droits de l'homme

49. La Puissance administrante est partie à plusieurs grandes conventions relatives aux droits de l'homme, lesquelles s'appliquent également au territoire. Le Royaume-Uni considère que le respect des droits de l'homme est un aspect important de son partenariat avec ses territoires d'outre-mer, à qui il demande

d'avoir une législation compatible avec les prérogatives qui leur sont conférées. Les îles Caïmanes ont ratifié un certain nombre d'instruments relatifs aux droits de l'homme : Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale, Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, Pacte international relatif aux droits civils et politiques, Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants, Convention relative aux droits de l'enfant, et deuxième Protocole facultatif au Pacte international relatif aux droits civils et politiques (visant à l'abolition de la peine de mort). Elles n'ont toutefois pas encore ratifié la Convention des Nations Unies sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes.

50. L'idée d'inclure une charte des droits fondamentaux dans la Constitution des îles Caïmanes a été évoquée dans le cadre de la révision constitutionnelle. Les lois caïmanaise garantissent certes déjà de nombreux droits individuels. Mais les îles Caïmanes sont le seul territoire d'outre-mer britannique à rester sans charte, alors que ce dispositif est requis par les traités et accords auxquels le Royaume-Uni est partie[28]. L'une des questions qui s'articule sur la Charte des droits fondamentaux est celle de l'égalité entre les sexes. Dans son discours du trône, le Gouverneur du territoire a dit que l'élaboration de la politique nationale en matière d'équité et d'égalité entre les sexes devait être achevée avant juin 2002. Il a également annoncé l'ouverture prochaine d'une maison d'accueil pour les femmes battues et leurs enfants.

51. En septembre 2001, le Gouvernement caïmanais a accueilli le séminaire des Caraïbes sur les droits de l'homme aujourd'hui, qui a réuni plus de 400 délégués de 21 pays, essentiellement des pays de la zone caraïbe anglophone et des territoires d'outre-mer britanniques. Les discussions ont abordé les multiples aspects de la question des droits de l'homme. La presse a rapporté que de nombreux délégués des territoires britanniques de la région des Caraïbes avaient critiqué l'*Overseas Territories Bill*, qui subordonne l'offre de la nationalité britannique à la question du respect des droits de l'homme, et avaient accusé le Gouvernement britannique de se servir de ce prétexte pour essayer d'imposer sa volonté aux territoires[29].

C. Logement et construction

52. La loi de 1981 portant création de la Société pour le développement du logement (Housse Development Corporation Law) encourage la construction de logements en offrant des prêts garantis par le Gouvernement aux résidents à revenu faible ou moyen. Les banques locales assurent un financement pouvant représenter jusqu'à 100 % du prix du logement, sur la base d'une garantie gouvernementale de 35 %.

53. Selon le Secrétaire aux finances, le secteur du bâtiment s'enfonce dans la crise depuis 1999. En septembre 2001, il avait été délivré pour l'équivalent de 130,1 millions de dollars de permis de construire, contre 287,2 millions de dollars en septembre 2000 et 305,5 millions de dollars en septembre 1999. Le recul est particulièrement net en ce qui concerne les appartements, avec des délivrances de permis d'une valeur de 166,4 millions de dollars en septembre 1999, et 34 millions de dollars seulement deux ans plus tard. Le produit des transactions immobilières, qui avait atteint en 2000 quelque 205,2 millions de dollars contre 141,9 millions de dollars en 1999, a chuté à 144,6 millions de dollars en 2001.

54. Pour stimuler l'activité industrielle, le Gouvernement a annoncé fin 2001 un train de mesures en faveur du bâtiment et de l'immobilier pour les 12 mois à venir, avec notamment une baisse sensible de la fiscalité et des taxes de permis de construire et de projets d'infrastructures.

55. Le Gouverneur a fait savoir que, à partir de 2002, le programme de prêts hypothécaires ne serait plus administré par la Société pour le développement du logement (Housing Development Corporation) mais par la nouvelle Banque de développement des îles Caïmanes, qui s'attachera en priorité à faciliter l'accès à la propriété pour les ménages à revenu modeste. La Banque de développement utilisera le produit d'un récent prêt de la Banque de développement des Caraïbes.

D. Secteur foncier

56. En 2000, d'après les données communiquées par la Puissance administrante, les transactions foncières ont représenté au total 258 millions de dollars, soit une augmentation de 12,1 % par rapport à 1999. En revanche, elles ont été moins nombreuses et les recettes

produites par les frais de mutation ont diminué. Les droits de timbre pour mutation foncière ont rapporté 2,8 millions de dollars en 2001.

E. Emploi

57. D'après les éléments d'information communiqués par la Puissance administrante, 25 459 personnes en âge de travailler avaient un emploi en 2000, et environ 42 % d'entre elles étaient des Caïmanais. À la fin de 1999, quelque 14 000 personnes détenaient un permis de travail. La main-d'oeuvre compte des ressortissants de 78 pays – la plupart étant originaires de la Jamaïque, des États-Unis, du Canada et du Royaume-Uni.

58. En 1999, un syndicat local, la National Alliance of Cayman Islands Employees (NACE) (Alliance nationale des employés des îles Caïmanes) a été officiellement créé; il s'agirait de la troisième organisation locale de ce type depuis l'adoption de la loi sur les syndicats de 1942[30].

59. Le Code du travail oblige les employeurs à accorder dans l'année 12 semaines de congé de maternité, dont quatre avec salaire, aux salariées justifiant d'au moins 12 mois d'ancienneté. Une nouvelle loi à l'étude pourrait porter le congé de maternité à deux mois (soit deux semaines supplémentaires) et instituer également le congé de paternité.

60. Le Département des ressources humaines veille au respect du droit du travail, qui régit les conditions d'emploi dans le territoire. En mars 2002, un Livre blanc sur les relations du travail a été soumis au Conseil législatif pour discussion publique. Il contient des propositions pour restructurer l'administration du travail et réformer en profondeur la législation du travail, les retraites, le droit syndical et le droit des affaires. Selon le Ministre de l'éducation, des ressources humaines et de la culture, le nouveau code du travail s'appellera code de l'emploi; il s'appliquera à l'ensemble des salariés et des employeurs. Les tribunaux du travail auront une fonction distincte de la fonction réglementaire du nouveau département des relations du travail et leur juridiction sera élargie aux litiges entre employeurs et salariés sur toute disposition de la nouvelle législation[31].

61. Le marasme économique des 12 derniers mois s'est traduit par une précarisation de l'emploi qui touche essentiellement les Caïmanais. Quand l'économie était florissante, la main-d'oeuvre locale n'était pas suffisante pour répondre à la demande, d'où un recours massif à la main-d'oeuvre expatriée (qui a représenté jusqu'à 40 % de la main-d'oeuvre totale). Selon le rapport Oxford Analytica publié en novembre 2001, le Gouvernement supprime des emplois, d'importants employeurs du secteur privé (dont Cable and Wireless et Cayman Airways) licencient du personnel, et le Département de l'immigration est incité à ne pas renouveler les permis de travail des non-ressortissants dès lors qu'il existe des Caïmanais qualifiés pour faire les mêmes tâches[32].

F. Enseignement

62. L'enseignement est obligatoire pour tous les enfants résidents âgés de 4 ans et 9 mois à 16 ans. Le Gouvernement est directement responsable de l'enseignement pendant la durée de la scolarité obligatoire. Deux établissements publics et une école privée forment le secteur de l'enseignement supérieur. Le Community College of the Cayman Islands est un établissement public mais autonome sur le plan administratif. La faculté de droit est également publique, tandis que le College of the Cayman Islands est privé.

63. Le Gouvernement administre six écoles primaires, deux collèges et une école alternative dans la Grande Caïmane et trois écoles primaires et un lycée courant les deux cycles de l'enseignement secondaire sur l'île de Caïmane Brac. L'enseignement est gratuit pour les Caïmanais, hormis pour la location des manuels, facturée de 100 à 150 dollars des îles Caïmanes par an et par élève. Par ailleurs, 10 écoles privées offrent un enseignement primaire et/ou secondaire. Toutes les écoles privées sont soumises au contrôle du Département de l'éducation et perçoivent des subventions. En 2000-2001, il y avait 3 996 inscrits dans l'enseignement public et 1 958 dans l'enseignement privé. En 2001-2002, l'effectif du secteur public était de 4 065 élèves[33].

64. Dans la période considérée, un rapport a révélé que les Caïmanais ne formaient que 28 % du corps enseignant dans l'enseignement primaire public, et 8 % dans le privé. Il a recommandé que les enseignants locaux bénéficient de meilleures conditions d'emploi et de rémunération (par exemple, seuls leurs collègues expatriés ont droit à une prime d'un montant équivalant à 15 % de leur traitement)[34].

65. Lors de la Conférence nationale sur l'éducation, la nouvelle Directrice générale de l'éducation a déclaré que la nouvelle priorité du système éducatif serait de fixer des normes de résultats scolaires et de contrôler les connaissances des élèves en leur faisant passer chaque année un test d'évaluation sous l'autorité d'une entité extérieure. Elle a également noté qu'il faudrait construire une ou plusieurs autres écoles publiques primaires et secondaires pour atténuer le problème des classes surchargées[35].

G. Santé publique

66. Le Département des services de santé assure l'ensemble des soins de santé, y compris les services de santé publique. Les patients peuvent recevoir sur place des soins de médecine générale, mais aussi un grand nombre de soins spécialisés. Le Gouvernement a passé un accord avec le Baptist Hospital de Miami pour les soins de santé tertiaires. Selon la Puissance administrante, la contraception est gratuite, de même que les consultations prénatales, auxquelles ont droit toutes les résidentes, quelle que soit leur nationalité. Le Health Practitioners Board est responsable de l'inscription des médecins exerçant dans le secteur libéral. En juillet 2002, le Département des services de santé deviendra une instance de réglementation. L'hôpital de Georgetown compte 124 lits. Il comprend un service des urgences ultramoderne et suffisamment doté en personnel. Il y a également un hôpital de 18 lits à Caïmane Brac, et plusieurs dispensaires et centres de santé de district. En 2000, on dénombrait dans les îles Caïmanes 84 médecins inscrits et 14 dentistes.

67. Selon le Gouverneur, un nouvel hôpital spécialisé devrait ouvrir ses portes vers la mi-2002; il permettra d'améliorer sensiblement l'offre de soins psychiatriques, gériatriques et de long séjour.

68. La loi sur l'assurance maladie adoptée en 1997 a instauré un système d'assurance maladie obligatoire pour tous les résidents. Le service d'information du Gouvernement a annoncé par voie de communiqué de presse une hausse sensible des tarifs des soins pour 2002, ceci afin que les prix pratiqués soient moins éloignés du coût réel des actes et prestations. Cette revalorisation devrait intervenir en deux temps, une première fois en janvier (30 %), et une deuxième fois en avril. Par ailleurs, certains services deviendront payants, et des tarifs majorés seront appliqués aux non-résidents[36]. Quelque 11 000 personnes ont droit à la médecine gratuite, moyennant certaines restrictions, payée par le Gouvernement.

69. En 1997, a été adoptée une loi portant création du Conseil national de la drogue (National Drug Council), organisme indépendant à but non lucratif chargé de coordonner la lutte contre la drogue dans le territoire. Une enquête du Conseil publiée à la fin de 1998 a révélé que 11,5 % des élèves avaient déjà essayé les solvants et que 10,5 % avaient fumé du cannabis. Le Gouvernement prend des mesures pour lutter contre ce problème. Selon le Gouverneur, le programme de sensibilisation « Non à la drogue » sera étendu à toutes les écoles publiques de l'île au cours de 2002.

H. Criminalité et sécurité publique

70. Les forces de police royale des îles Caïmanes comptent 295 policiers, dont un certain nombre détachés du Royaume-Uni en raison de la pénurie de recrues caïmanaises. Le personnel auxiliaire totalise 40 personnes. Il y a aussi dans les effectifs des policiers en provenance de la Jamaïque, du Belize, de la Barbade, du Canada, du Nicaragua, de Trinidad, du Honduras, des Bahamas, du Nigéria et des États-Unis. En 2002, la police de proximité sera renforcée grâce au recrutement d'auxiliaires de police qui permettront de redéployer des policiers qualifiés pour d'autres missions. Il est également prévu d'embaucher des adjoints de sécurité de manière à accroître la visibilité des forces de l'ordre sur le terrain[37].

VI. Environnement et ressources naturelles

71. On compte 25 espèces endogènes de plantes et de reptiles sur les îles Caïmanes. Sur la Grande Caïmane, un parc botanique et une réserve d'oiseaux offrent un environnement sûr aux espèces en danger – oiseaux et lézards. La richesse de la flore et de la faune, notamment de l'avifaune, est considérable sur la Petite Caïmane, qui abrite aussi une réserve d'oiseaux. Plus de 200 espèces d'oiseaux ont été recensées sur ces îles. Au fil des années, le Gouvernement des îles Caïmanes a appliqué diverses stratégies de conservation – parcs marins, zones terrestres protégées, sensibilisation du public et conservation intégrée des espèces. La sensibilisation du public et l'autorité scientifique croissante des organisations gouvernementales et non

gouvernementales ont également contribué à inscrire la protection de l'environnement local parmi les priorités nationales[38].

72. La protection et la conservation de l'environnement naturel de l'île sont garanties par des lois et réglementations locales ainsi que par des dispositifs administratifs et institutionnels. À travers le Royaume-Uni, les îles Caïmanes sont également partie à un certain nombre d'accords internationaux sur la protection de l'environnement[39]. Un projet de loi sur la pollution marine a été élaboré. Le territoire fait figure de modèle mondial en matière de protection du milieu marin. La Cayman Islands Turtle Farm est, comme son nom l'indique, une ferme de reproduction et d'élevage de la tortue verte. Les jeunes animaux sont ensuite relâchés dans l'océan, ce qui a eu pour effet d'inverser le déclin des populations de tortues de mer[40].

73. Les écosystèmes terrestres et marins ont été mis à rude épreuve par le rythme accéléré du développement de l'île. Le Département de l'environnement, organisme public de protection de l'environnement et la National Trust (organisation à but non lucratif militant pour la sauvegarde de l'environnement) veillent ensemble à la gestion et à l'exploitation responsables et écologiquement viables des ressources locales. Au cours de la période considérée, la National Trust a signalé une forte diminution de la population de crabes terrestres endogènes, due essentiellement à la destruction de l'habitat de l'espèce pour cause d'urbanisation côtière et de disparition des mangroves, les autres facteurs étant le braconnage et la multiplication des routes[41].

74. En septembre 2001, les îles Caïmanes et le Royaume-Uni ont signé une charte écologique conforme aux principes énoncés dans la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement. Y sont notamment traités le rapport entre environnement et développement, l'habitat et la conservation des espèces, la pollution, l'énergie et la technologie, et les catastrophes naturelles. La Charte contient 10 principes directeurs et les 11 engagements souscrits par le Royaume-Uni et les îles Caïmanes pour protéger l'environnement[42].

VII. Relations avec les organisations internationales

75. En février 2002, les îles Caïmanes, qui avaient jusqu'alors un statut d'observateur auprès de la Communauté des Caraïbes (CARICOM) ont obtenu le statut de membre associé. Cependant, en tant que territoire britannique d'outre-mer, elles n'ont pas le droit de vote et ne peuvent se prononcer sur les questions de politique étrangère et autres questions relevant des seules compétences du Royaume-Uni en vertu de la Constitution, de sorte que le territoire a dû obtenir l'approbation du Gouvernement britannique pour faire officiellement acte de candidature. Les clauses du statut de membre associé seront soumises pour approbation au Conseil exécutif et à l'Assemblée législative des îles Caïmanes. En cas de vote favorable, les îles Caïmanes devraient devenir membre associé de la CARICOM en mai 2002[43].

76. Selon un communiqué de presse du Gouvernement du territoire, en leur qualité de membre associé de la CARICOM, les îles Caïmanes seront représentées aux conférences et réunions – celles de la Banque mondiale et du Fonds monétaire international (FMI), notamment. Le territoire sera également en meilleure position de force sur les dossiers qui l'intéressent au même titre que la CARICOM, notamment ceux que traite la GAFI (le Groupe d'action financière sur le blanchiment de capitaux, dont le siège est à l'OCDE). De plus, il aura un meilleur accès à l'assistance technique grâce à sa participation à divers programmes et groupes de travail de la CARICOM. En tant que membre associé, il n'est pas tenu d'adhérer à l'accord de libre-échange, qui implique la libre circulation des personnes et des biens dans la zone de la CARICOM.

VIII. Statut politique futur du territoire : position de la Puissance administrante

77. Le 8 octobre 2001, la représentante du Royaume-Uni a fait une déclaration devant la Quatrième Commission (voir A/C.4/56/SR.3), dans laquelle elle s'est félicitée de l'occasion qui lui était offerte d'exposer la position de son gouvernement, Puissance administrante de l'île, et a indiqué que « de nouveaux progrès avaient été accomplis vers la

modernisation et le développement des relations entre le Royaume-Uni et ses territoires d'outre-mer ».

78. La représentante du Royaume-Uni a dit que la troisième réunion du Comité consultatif pour les territoires d'outre-mer, qui s'était tenue à Londres en septembre 2001, avait été organisée par la baronne Amos, nommée Ministre du Foreign Office pour les territoires d'outre-mer en juin 2001. Cette réunion avait donné lieu à une concertation et à un échange de vues méthodiques entre les représentants élus des territoires d'outre-mer et le Gouvernement britannique. Elle avait permis de poursuivre le dialogue sur la gestion des affaires publiques et le développement futur de ces territoires, et les ministres et gouvernements des territoires d'outre-mer avaient pu se concerter sur des sujets tels que le processus de révision constitutionnelle et la question des droits de l'homme au regard des engagements internationaux du Royaume-Uni.

79. La représentante du Royaume-Uni a déclaré que les partenariats établis entre son gouvernement et les territoires d'outre-mer continuaient d'évoluer dans la bonne direction. Le 21 juin, le Gouvernement avait présenté au Parlement le *British Overseas Bill* (projet de loi sur les territoires d'outre-mer britanniques), en vertu duquel la nationalité britannique, assortie du droit de résidence au Royaume-Uni, serait accordée aux citoyens des territoires dépendants du Royaume-Uni de 13 des 14 territoires d'outre-mer du Royaume-Uni, conformément à l'engagement pris en 1999 dans le Livre blanc sur les relations entre la Puissance administrante et ses territoires d'outre-mer. Selon le même projet de loi, les « territoires dépendants » s'appelleraient désormais « territoires d'outre-mer », ce qui correspond mieux à la véritable nature de la relation entre les deux parties. Le Royaume-Uni et la plupart des territoires d'outre-mer avaient adopté, le 26 septembre, une Charte de l'environnement qui énonçait 10 principes directeurs reflétant les engagements fondamentaux pris par la communauté internationale en matière d'environnement. Ces principes directeurs ont été suivis d'engagements précis de la part du Royaume-Uni et des gouvernements des territoires d'outre-mer, qui précisaient la façon dont les uns et les autres comptaient coopérer pour la sauvegarde de l'environnement. Selon la représentante du Royaume-Uni, cette initiative illustrait parfaitement les progrès que l'on pouvait accomplir en oeuvrant de concert dans un domaine d'intérêt commun, essentiel pour la prospérité et le bien-être futurs, voire la survie, de nombre de territoires d'outre-mer et de leur population.

80. La représentante du Royaume-Uni a souligné que, comme le prouvait son histoire, le Royaume-Uni attachait la plus grande importance à la volonté des peuples concernés, exprimée conformément aux autres principes et droits énoncés dans la Charte des Nations Unies et d'autres traités internationaux. Ses relations avec ses territoires d'outre-mer restaient ancrées sur les principes fondamentaux suivants : autodétermination; obligations réciproques; liberté, pour tous les territoires, de gérer leurs propres affaires dans toute la mesure possible; engagement ferme d'aide économique et de secours en cas d'urgence. La représentante s'est dite convaincue que la Quatrième Commission était consciente de l'analogie entre sa propre approche et celle du Gouvernement britannique.

81. Elle a cependant jugé regrettable que ce fait ne soit pas toujours reflété dans toutes les résolutions pertinentes, notamment celles du Comité spécial sur la décolonisation. Le Royaume-Uni se félicitait qu'il soit précisé dans la résolution générale annuelle que, « dans le processus de décolonisation, il n'y a pas d'autre possibilité que d'appliquer le principe de l'autodétermination ». Il regrettait par conséquent que le Comité spécial continue d'appliquer ce principe de manière sélective, bien qu'il soit consacré par la Charte des Nations Unies et par le Pacte international relatif aux droits civils et politiques.

82. Le Royaume-Uni, selon sa représentante, continuerait d'agir pour renforcer sa coopération avec le Comité spécial. Il a envoyé un représentant au séminaire régional organisé par le Comité spécial à La Havane cette année.

83. La représentante du Royaume-Uni a dit que son pays se félicitait des efforts déployés par le Comité spécial, sous la conduite constructive de l'Ambassadeur Peter Donigi, pour instaurer un dialogue informel avec les puissances administrantes en vue de pouvoir éventuellement retirer les territoires de la liste du Comité spécial. Des préparatifs minutieux seraient nécessaires avant que le Royaume-Uni puisse s'attendre à des progrès substantiels, mais le Gouvernement britannique restait prêt à coopérer avec le Comité spécial dans cette démarche.

IX. Examen par l'Assemblée générale

84. Le 10 décembre 2001, l'Assemblée générale a adopté sans la mettre aux voix la section V de la résolution 56/72 B, consacrée aux îles Caïmanes.

Notes

[1] Le présent document a été établi sur la base d'informations fournies par la Puissance administrante, conformément à l'Article 73 *e* de la Charte des Nations Unies, ainsi que des renseignements tirés de publications diverses.

[2] Caiman Islands, 2000, *Annual Report and Official Handbook* (transmis par la Puissance administrante).

[3] Bulletin d'information, Foreign and Commonwealth Office, Royaume-Uni, 29 novembre 2001.

[4] Communiqué de presse, « Baroness Amos and citizenship », *St. Helena Herald*, 22 mars 2002.

[5] *Caribbean Insight*, 23 novembre 2001.

[6] Oxford Analytica, cité dans NewsEDGE/LAN, 30 novembre 2001.

[7] *The Caymanian Compass*, 27 septembre 2001.

[8] Voir, par exemple : *The Caymanian Compass*, 28 juin 2001, 29 juin 2001, 23 août 2001 et 21 septembre 2001.

[9] *The Royal Gazette*, 29 juin 2001.

[10] *Caribbean Insight,* 10 août 2001; « State of the Nation – The Way Forward », discours de M. W. McKeeva Bush, O.B.E., J.P., Leader of Government Business, 10 janvier 2002.

[11] Communiqué de presse, Cayman Islands Monetary Authority, 8 mars 2002; *Cayman Net News,* No 119, octobre 2001.

[12] Budget Address 2002, George A. McCarthy, O.B.E., J.P., Secrétaire aux finances, 5 décembre 2001.

[13] Ibid.

[14] Déclaration de M. W. McKeeva Bush, O.B.E., J.P., chef du Gouvernement, Ministre du tourisme, de l'environnement, du développement et du commerce, 9 janvier 2002.

[15] Discours de présentation du budget 2002, George A. McCarthy, O.B.E., J.P., Secrétaire aux finances, 5 décembre 2001; *The Caymanian Compass*, 17 octobre 2001.

[16] Déclaration de M. W. McKeeva Bush, Ministre du tourisme, de l'environnement et des transports, 16 juillet 2001.

[17] *The Caymanian Compass*, 15 juin 2001, 10 octobre 2001.

[18] *Caribbean Insight*, 30 mars 2001, 10 août 2001.

[19] Discours de présentation du budget 2002, George A. McCarthy, O.B.E., J.P., Secrétaire aux finances, 5 décembre 2001.

[20] NewsEDGE, 15 juillet 2001.

[21] Communiqué de presse, Cayman Islands Financial Services, 22 juin 2001.

[22] Communiqué de presse, Cayman Islands Financial Services, 8 février 2002; NewsEDGE/LAN, 3 octobre 2001, 17 janvier 2002.

[23] *The Caymanian Compass*, 5 juillet 2001.

[24] *The Caymanian Compass*, 29 juin 2001.

[25] Discours du Trône du Gouverneur Peter J. Smith, C.B.E., 15 février 2002.

[26] Cayman Islands, *Rapport annuel*, 1998.

[27] *Caribbean Insight*, 6 avril 2001.

[28] *The Caymanian Compass*, 28 juin 2001 et 29 juin 2001; *The Royal Gazette*, 29 juin 2001.

[29] Communiqué de presse, Service d'information du Gouvernement des îles Caïmanes, 5 octobre 2001, *St. Helena Herald*, 23 novembre 2001.

[30] *The Caymanian Compass*, 1er avril 1999.

[31] Déclaration du Ministre de l'éducation, des ressources humaines et de la culture devant la Chambre du commerce, 6 mars 2002.

[32] Oxford Analytica, Latin America Daily Brief, 30 novembre 2001.

[33] Communiqués de presse, Service d'information du Gouvernement des îles Caïmanes, 15 août 2001 et 11 octobre 2001; *The Caymanian Compass*, 30 mai 2001.

[34] *The Caymanian Compass*, 3 octobre 2001 et 17 octobre 2001.

[35] *Cayman Net News*, No 133, décembre 2001.

[36] Communiqué de presse, services d'information du Gouvernement des îles Caïmanes, 7 janvier 2002.

[37] Peter J. Smith, Gouverneur, Discours du Trône, 15 février 2002.

[38] Îles Caïmanes, *Rapport annuel*, 1998.

[39] *Cayman Net News* (<www.caymannetnews.com>), mars 2001, No 2065.

[40] British Overseas Territories White Paper, appendice I.

[41] Caymanian Compass, 28 mai 2001.

[42] *The Caymanian Compass*, 28 septembre 2001.

[43] Communiqué de presse, service d'information du Gouvernement des îles Caïmanes, 8 février 2002.